

Mars 2012

CAHIER D'ACTEURS



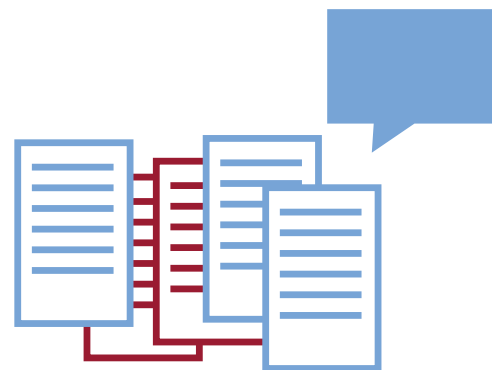
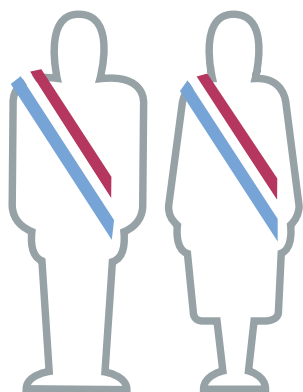
Conférence
des présidents
d'université

Contribution de la Conférence
des présidents d'université

COLLOQUE CPU MARSEILLE FÉVRIER 2012 DISCOURS DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT LOUIS VOGEL (EXTRAITS)

Arrivés au terme de nos travaux et à un moment charnière de l'histoire de nos universités, nous sommes convaincus que notre action ne sera efficace que si nous agissons avec tous ceux qui s'intéressent aux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche, conscients du rôle que jouent nos universités pour la vitalité et l'attractivité de nos territoires, pour le développement de notre économie, pour la construction d'une société de la connaissance.

La mutation considérable de nos établissements vécue depuis 2007 a abouti à une transformation profonde du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche : nouvelles instances prévues par la loi LRU, passage aux responsabilités et compétences élargies, plan Campus, PRES, liens accrus avec les collectivités territoriales et les entreprises, nouveau modèle d'allocation des moyens, organisation de l'insertion professionnelle des étudiants, montée en puissance des écoles doctorales, nouveaux modes d'évaluation (AERES) et de relation avec les organismes de recherche, augmentation des appels à projets en matière de recherche tant au niveau national qu'europpéen, modifications du statut des enseignants-chercheurs et des politiques RH, investissements d'avenir, prise de conscience de la responsabilité sociétale des universités (parité, développement durable...).



Nous nous proposons de dessiner un modèle français d'organisation de notre paysage, fidèle à nos valeurs, respectueux de notre histoire, ouvert au monde et tourné vers l'avenir qui s'inscrit dans le cadre d'un service public national d'enseignement supérieur et de recherche : des établissements ancrés dans leurs territoires auxquels l'autonomie permet de développer des stratégies d'excellence et de différenciation, grâce à une politique de contractualisation repensée, en partenariat avec les organismes nationaux de recherche, pour acquérir un véritable rayonnement international.

I - LES PRINCIPES ET LES ENJEUX

• Justice sociale et démocratisation

Depuis de nombreuses années, la CPU prône l'idée que l'objectif de l'enseignement supérieur ne se réduit pas au succès de quelques uns, mais vise la réussite et l'excellence pour le plus grand nombre. Appliquée aux étudiants, transposée aux établissements, au moment des résultats des Initiatives d'excellence, cette position est plus que jamais d'actualité. Elle exprime une exigence de justice sociale, de démocratisation et de progrès économique, avec l'objectif souscrit par la France à Lisbonne de conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme d'enseignement supérieur.

• Une articulation formation/recherche refondée, à tous les niveaux et sur tous les sites.

Dans « le triangle de la connaissance », Recherche/Formation/Innovation, le lien entre recherche et formation n'est pas la survivance d'une tradition académique. Il est la condition qui rend possible, grâce à des logiques de spécialisation et de différenciation des établissements, l'excellence sur l'ensemble du territoire.

Il permet de construire progressivement des parcours d'études longues, en particulier pour des jeunes issus des classes moyennes (qui s'orientent plutôt vers des études courtes) et des parcours de carrière attractifs pour des enseignants-chercheurs prenant en compte leur mobilité géographique, et les besoins de leur activité de recherche. Enfin, il permet de rapprocher universités et écoles, de tirer le meilleur parti des différents systèmes et de donner de la cohérence à l'offre de formation sur un territoire.

• Une attractivité internationale indispensable aux établissements

La France doit être à la hauteur du rayonnement que lui confèrent son histoire, sa culture, mais aussi la qualité de ses formations et de sa recherche. Nous voulons, grâce aux

partenariats noués par nos établissements, favoriser la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs et accueillir les meilleurs étudiants étrangers. Ces étudiants participent, au même titre que les étudiants français et communautaires, à la consolidation du potentiel scientifique de la France. C'est pourquoi nous demandons solennellement une grande loi sur les conditions d'accueil, de séjour et de première insertion professionnelle des étudiants étrangers.

• Des universités autonomes inscrites dans un service public national d'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous restons attachés au service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche, à ses valeurs, à ses principes, financé majoritairement par l'Etat, avec des personnels des universités et organismes à statuts nationaux de fonctionnaires, des droits d'inscription des étudiants fixés nationalement, des diplômes nationaux.

Dans ce cadre national, l'autonomie est destinée à admettre, reconnaître, voire organiser, une certaine diversité, nécessaire pour mieux remplir nos missions de service public. Cette diversité est aussi territoriale : elle correspond à la variété des configurations de notre système d'enseignement supérieur et de recherche sur nos territoires.

• L'enracinement territorial de nos universités.

Attachées à un service public national, les universités ont une ambition internationale, mais revendiquent un enracinement territorial, condition de l'excellence. Le maillage territorial dense de notre enseignement supérieur et de notre recherche est un atout de cette excellence.

Le rôle des villes moyennes en termes de professionnalisation des formations, adossée à une recherche d'excellence, l'impact des pôles de compétitivité sur les politiques d'innovation et de revitalisation des territoires, ainsi que sur l'irrigation du tissu des PME/PMI, montrent que l'excellence n'est pas unidimensionnelle. Ce n'est pas une concentration de compétences exclusivement académiques et les liens se sont considérablement développés entre les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités territoriales, en particulier les Régions et les Agglomérations, pour l'innovation, l'urbanisme, la vie étudiante, ... Outre leurs relations avec l'Etat et les organismes nationaux de recherche (rôle de pilotage scientifique national et d'appui à nos universités), ces relations s'inscrivent souvent dans des Schémas régionaux ou locaux d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour les universités, l'inscription dans le territoire est aussi le cadre naturel des partenariats noués avec les entreprises.

Cette inscription est nécessaire pour la mission d'insertion professionnelle que la loi leur assigne désormais officiellement, mais aussi pour que la mission de formation tout au long de vie qui incombe aux universités soit enfin reconnue à sa juste place par les Régions.

La prise en compte de l'alternance et de la formation tout au long de la vie implique que les établissements d'enseignement supérieur reviennent en profondeur leur mode d'organisation et leurs pratiques pédagogiques et définissent une politique de gestion des ressources humaines incitative.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur passe nécessairement par l'inscription de l'offre de formation dans son territoire, et par la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales dans la construction de cette offre de formation.

Elle passe aussi par une égalité de financement de la part de l'Etat. Le risque serait que se développe un système à plusieurs vitesses : des universités nationales, visibles, soutenues par l'Etat, éligibles et élues au titre des investissements d'avenir ; des universités à dimension régionale, avec des financements régionaux et des pôles universitaires d'agglomération, dont le financement pèserait sur les villes les moins favorisées et sur lesquelles reposerait la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Bien sûr ces pôles auraient été désertés par la recherche.

La CPU réaffirme son attachement à l'unité du service public national d'enseignement supérieur et de recherche, totalement compatible avec l'enracinement dans nos territoires tout en restant soumis à l'évaluation et à la concurrence internationale.

II - NOUVELLES QUESTIONS, NOUVELLES RÉPONSES

• Le projet stratégique, nouvel outil de pilotage de l'Université.

Dans le cadre d'un service public national, avec des universités autonomes, aux stratégies différenciées, enracinées dans leurs territoires, le contrat apparaît comme le seul outil pertinent pour porter le projet d'établissement.

A l'heure des recompositions et des reconfigurations d'établissements (PRES, fusions...) le contrat doit prendre en compte : une vision de site au périmètre défini par les établissements, en phase avec la réalité territoriale, l'insertion de chacun dans son territoire, une approche consolidée des moyens financiers et humains, la capacité des établissements à générer des ressources propres.

Un contrat refondé doit permettre d'appréhender la « soutenabilité » du projet stratégique de l'établissement, en termes budgétaires et de ressources humaines sur un ter-



VOGEL Louis

ritoire pertinent, partagé entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il pourrait ainsi assurer la mise en cohérence des différentes stratégies à l'échelle territoriale la plus pertinente.

Des lieux de dialogue et de mise en cohérence des décisions des différents acteurs territoriaux, au premier rang desquels figure l'Etat déconcentré, s'imposent. Compte tenu de leur place, de leur enracinement territorial, de leur habitude du débat démocratique et des décisions collégiales, les universités autonomes sont le lieu naturel de l'élaboration de la stratégie et de la mise en cohérence des différents acteurs. Nos universités sont prêtes à relever ce défi.

Des questions aussi déterminantes pour l'avenir des territoires et du pays ne sauraient être traitées sans débat démocratique et sans une concertation avec toutes les parties prenantes. Les outils du CPER, le dialogue direct Etat-Régions, associant très imparfaitement l'université, la fragmentation du dialogue entre l'université et les diverses collectivités, ne correspondent plus aux enjeux d'une stratégie de développement territorial fondée sur l'autonomie des universités et l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche.

• De nouveaux équilibres de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour traduire une politique et une vision.

Le financement actuel par l'Etat demeure insuffisant comparé à celui des pays de niveau de développement équivalent au nôtre. Comme partout dans le monde, la diversification des sources de financement se pose aux universités françaises, même si la poursuite de l'effort financier de l'Etat demeure nécessaire.

Un consensus national sur l'équilibre global qui doit exister entre les diverses modalités de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche est indispensable : un modèle critérisé d'allocation des moyens, le contrat revisité, des appels à projets sur critères d'excellence.

C'est aussi dans le cadre de la politique contractuelle que peut être évoquée la diversification des sources de financement des établissements, en particulier en provenance des collectivités territoriales ou des organismes de recherche, tout en maintenant l'équité sociale de la dépense publique d'enseignement supérieur.

La CPU a réactualisé, avec l'aide de l'INSEE, les travaux conduits par le CERC en 2003. Ses conclusions sont très éclairantes, notamment sur les mesures susceptibles de favoriser de manière équitable l'accès du plus grand nombre aux études supérieures. A noter que les droits d'inscription n'ont aucune incidence sur l'équité sociale.

Les universités n'ont pas encore exploré toutes les voies de financement par les entreprises : fondations, formation tout au long de la vie, taxe d'apprentissage, alternance.

Cette question est aussi liée à l'ancrage territorial. Au-delà de la question du financement, c'est par une vision renouvelée de l'insertion professionnelle que les universités pourraient définir de nouveaux modes de relations, non seulement avec les entreprises, mais aussi avec les futurs employeurs publics.

• Sécuriser les parcours de formation et développer l'alternance en généralisant les pratiques de pré-recrutement.

Les universités sont responsables de la réussite de leurs étudiants, depuis leur orientation, en lien avec les établissements d'enseignement secondaire, jusqu'à leur première expérience professionnelle.

La CPU s'associe à une proposition de la CDEFI visant à développer les possibilités de pré-recrutements par les entreprises, et recommande de l'étendre aux trois fonctions publiques: d'Etat, territoriale et hospitalière.

La Cour des Comptes s'interrogeant sur la politique de formation des cadres de la fonction publique et sur l'efficacité et la cohérence de nombreuses écoles spécialisées, nous proposons

d'associer étroitement les universités aux formations initiales et continues des fonctionnaires, qui seraient ainsi adossées à la recherche, en développant les formations en alternance.

• De nouveaux modes de régulation et de mutualisation, au niveau régional ou national.

Dans ce contexte, de nouvelles coordinations régionales entre établissements aux stratégies différenciées sont à envisager. La convention signée entre la CPU et l'Association des Régions de France évoque d'ailleurs la nécessité du concours des services de l'Etat et des régions pour assurer la cohérence de la carte Formations/ Recherche/politiques de Ressources humaines au niveau d'un territoire.

Par ailleurs, la montée en puissance des universités autonomes a favorisé la mutualisation d'outils au niveau national, en appui aux universités, pour l'exercice de leurs responsabilités nouvelles : l'AMUE, l'ABES, Couperin, ISTEEX, RENATER, Campus France... La CPU doit être fortement impliquée dans la gouvernance de ces différents outils.

• Rendre les universités plus visibles, plus proches des citoyens, mieux les connaître et les comprendre

Une meilleure connaissance de nos universités, de leurs activités de formation et de recherche pour les étudiants, les familles, les entreprises, le public est indispensable.

Deux projets, communs avec la Conférence des présidents allemands (la HRK), vont favoriser la visibilité des formations et de la recherche de nos établissements : la cartographie multicritères des établissements et des formations et la cartographie franco-allemande de la recherche.

La CPU va proposer aussi à l'ANR et aux EPST, en particulier au CNRS, plusieurs programmes de recherche sur les universités.

Nos propositions seront débattues et approuvées par les instances de la CPU. Elles seront versées au débat public et dans nos établissements et pour élections nationales à venir. Les universités vont ainsi faire entendre leur voix, afin que l'enseignement supérieur et la recherche aient, au sein des politiques publiques, la priorité qui doit être la leur pour l'avenir du pays.

Contact

CPU

Pôle communication

103, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris - France

Téléphone : 01 44 32 90 00